

Les Infos de Base

mercredi 28 octobre 2009
volume 12, numéro 43
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 28 octobre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 41 et entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 28 octobre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 42 du 24 octobre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15, M-17.1, S-3.1 et S-12.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 28 octobre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 24 octobre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Créance cessible, Créance incessible, École du Barreau, Fonds pour le développement

© 2009, Gaudet Éditeur Ltée

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

des jeunes enfants (loi), Obligation cessible, Obligation incessible, Registre des recours collectifs, Renvoi préjudiciel, Société d'État.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, aa. 17, 48.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, L.Q. 2008, c. 19, aa. 3, 4.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, aa. 10, 13, ann. B.

Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec, L.Q. 2008, c. 27, aa. 1-3.

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, L.R.Q., c. **R-9.3**, aa. 63.0.5, 63.0.6.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2009, c. 26, aa. 80 (partie), 81.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 31, 66, 245, 280, 280.1, 280.2, 280.3, 296.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2009, c. 26, aa. 89, 91 (partie), 93-98.

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. **2009, c. 36**.

Entrée en vigueur des articles 30-48, 56, 57.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules munis d'un poste de conduite à droite, [R.R.Q., c. **C-24.2**, A.M. 2009-15 du 22-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5099A], nouveau.

Arrêté ministériel concernant le projet-pilote sur l'utilisation des motocyclettes

à trois roues, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.4], aa. 3-21.

Arrêté ministériel concernant le projet-pilote sur l'utilisation des motocyclettes à trois roues, A.M. 2008-06 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3315A, a. 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Décret de désignation de la Colombie-Britannique relativement aux dispositions sur le taux d'intérêt criminel du Code criminel, DORS/2009-278 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1987, nouveau.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33**.

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux, DORS/2009-264, a. 12.

Erratum, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2098.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite* et personnalisée à vos bureaux** : une

formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

* Certaines conditions s'appliquent.